

Section XVIII

**INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE
CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION;
INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX; HORLOGERIE;
INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES
INSTRUMENTS OU APPAREILS**

Chapitre 90

**INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE
OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION;
INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX;
PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS****Notes.**

1. Le présent Chapitre ne comprend pas :

- a) les articles à usages techniques, en caoutchouc vulcanisé, non durci (n° 40.16), en cuir naturel ou reconstitué (n° 42.05), en matières textiles (n° 59.11);
- b) les ceintures et bandages en matières textiles, dont l'effet recherché sur l'organe à soutenir ou maintenir est uniquement fonction de l'élasticité (ceintures de grossesse, bandages thoraciques, bandages abdominaux, bandages pour les articulations ou les muscles, par exemple) (Section XI);
- c) les produits réfractaires du n° 69.03; les articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, du n° 69.09;
- d) les miroirs en verre, non travaillés optiquement, du n° 70.09 et les miroirs en métaux communs ou en métaux précieux, n'ayant pas le caractère d'éléments d'optique (n° 83.06 ou Chapitre 71);
- e) les articles en verre des n°s 70.07, 70.08, 70.11, 70.14, 70.15 ou 70.17;
- f) les parties et fournitures d'emploi général, au sens de la Note 2 de la Section XV, en métaux communs (Section XV) et les articles similaires en matières plastiques (Chapitre 39);
- g) les pompes distributrices comportant un dispositif mesureur, du n° 84.13; les balances et balances à vérifier et compter les pièces usinées, ainsi que les poids à peser présentés isolément (n° 84.23); les appareils de levage ou de manutention (n°s 84.25 à 84.28); les coupeuses de tous types pour le travail du papier ou du carton (n° 84.41); les dispositifs spéciaux pour le réglage de la pièce à travailler ou de l'outil sur les machines-outils, même munis de dispositifs optiques de lecture (diviseurs dits « optiques », par exemple), du n° 84.66 (autres que les dispositifs purement optiques : lunettes de centrage, d'alignement, par exemple); les machines à calculer (n° 84.70); les détendeurs, vannes et autres articles de robinetterie (n° 84.81); machines et appareils du n° 84.86, y compris les appareils pour la projection ou la réalisation des tracés de circuits sur les surfaces sensibilisées des matériaux semi-conducteurs;
- h) les projecteurs d'éclairage des types utilisés pour cycles ou automobiles (n° 85.12); les lampes électriques portatives du n° 85.13; les appareils cinématographiques d'enregistrement ou de reproduction du son ainsi que les appareils pour la reproduction en série de supports de son (n° 85.19); les lecteurs de son (n° 85.22), caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes (n° 85.25); les appareils de radiodétection et de radiosondage, les appareils de radionavigation et les appareils de radiotélécommande (n° 85.26); les connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques (n° 85.36); les appareils de commande numérique du n° 85.37; les articles dits « phares et projecteurs scellés » du n° 85.39; les câbles de fibres optiques du n° 85.44;
- ij) les projecteurs du n° 94.05;
- k) les articles du Chapitre 95;
- l) les mesures de capacité, qui sont classées avec les ouvrages de la matière constitutive;
- m) les bobines et supports similaires (classement d'après la matière constitutive : n° 39.23, Section XV, par exemple).

2. Sous réserve des dispositions de la Note 1 ci-dessus, les parties et accessoires pour machines, appareils, instruments ou articles du présent Chapitre sont classés conformément aux règles ci-après :

- a) les parties et accessoires consistant en articles compris dans l'une quelconque des positions du présent Chapitre ou des Chapitres 84, 85 ou 91 (autres que les n°s 84.87, 85.48 ou 90.33) relèvent de ladite position quels que soient les machines, appareils ou instruments auxquels ils sont destinés;
- b) lorsqu'ils sont reconnaissables comme exclusivement ou principalement destinés à une machine, un instrument ou un appareil particuliers ou à plusieurs machines, instruments ou appareils d'une même position (même des n°s 90.10, 90.13 et 90.31), les parties et accessoires, autres que ceux visés au paragraphe précédent, sont classés dans la position afférente à cette ou ces machines, instruments ou appareils;
- c) les autres parties et accessoires relèvent du n° 90.33.

3. Les dispositions de la Notes 3 et 4 de la Section XVI s'appliquent également au présent Chapitre.
4. Le n° 90.05 ne couvre pas les lunettes de visée pour armes, les périscopes pour sous-marins ou chars de combats ni les lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent Chapitre ou de la Section XVI (n° 90.13).
5. Les machines, appareils et instruments optiques de mesure ou de contrôle, susceptibles de relever à la fois du n° 90.13 et du n° 90.31, sont classés dans cette dernière position.
6. Au sens du n° 90.21, on considère comme *articles et appareils orthopédiques* les articles et appareils servant :
 - soit à prévenir ou à corriger certaines difformités corporelles;
 - soit à soutenir ou à maintenir des parties du corps à la suite d'une maladie, d'une opération ou d'une blessure.

Les articles et appareils orthopédiques comprennent les chaussures orthopédiques ainsi que les semelles intérieures spéciales, conçues en vue de corriger les affections orthopédiques du pied, pour autant qu'elles soient 1) fabriquées sur mesure ou 2) fabriquées en série, présentées par unités et non par paires et conçues pour s'adapter indifféremment à chaque pied.
7. Le n° 90.32 comprend uniquement :
 - a) les instruments et appareils pour la régulation du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques des fluides gazeux ou liquides, ou pour le contrôle automatique des températures, même si leur fonctionnement a son principe dans un phénomène électrique variable avec le facteur recherché, et qui ont pour fonction d'amener ce facteur à une valeur prescrite et de l'y maintenir sans être influencés par d'éventuelles perturbations, grâce à une mesure continue ou périodique de sa valeur réelle;
 - b) les régulateurs automatiques de grandeurs électriques, ainsi que les régulateurs automatiques d'autres grandeurs dont l'opération a son principe dans un phénomène électrique variable avec le facteur à régler, et qui ont pour fonction d'amener ce facteur à une valeur prescrite et de l'y maintenir sans être influencés par d'éventuelles perturbations, grâce à une mesure continue ou périodique de sa valeur réelle.

Notes supplémentaires.

1. Au sens du présent Chapitre, le terme « assemblage de circuits imprimés » s'entend d'une marchandise comprenant au moins un circuit imprimé de la position n° 85.34 avec au moins un élément actif, avec ou sans élément passif. Au sens de la présente Note, le terme « élément actif » s'entend des diodes, transistors et dispositifs à semi-conducteurs similaires, photosensibles ou non, de la position n° 85.41 et des circuits intégrés et des micro-assemblages de la position n° 85.42.
2. Au sens des n°s tarifaires du présent Chapitre, le terme « électrique » lorsqu'il se rapporte aux instruments, appareils et machines désigne ceux dont le fonctionnement dépend d'un phénomène électrique qui varie selon un facteur à être déterminé.

Note statistique. (N.B. Cette note ne fait pas partie de la législation du Tarif des douanes.)

1. Pour les besoins statistiques de la sous-position n° 9001.10 ayant comme unité de mesure 'mètre', le but visé est de capturer le nombre total de mètres obtenus en multipliant le nombre de fibres individuels par la longueur.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
90.01		Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques autres que ceux du n° 85.44; matières polarisantes en feuilles ou en plaques; lentilles (y compris les verres de contact), prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement.			
9001.10		-Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques			
9001.10.10 00	--	Fibres de verre optique, devant servir à la fabrication de câbles de télécommunication en fibres optiques	MTR	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9001.10.90 00	--	-Autres	MTR	5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
9001.20.00 00		-Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	KGM	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9001.30.00 00		-Verres de contact	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9001.40		-Verres de lunetterie en verre			
9001.40.10 00	--	-Conçus pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9001.40.90 00	--	-Autres	NMB	2 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9001.50		-Verres de lunetterie en autres matières			
9001.50.10	--	-Conçus pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux; Non finis, polarisant (lumière), devant servir à la fabrication de lunettes		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Conçus pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux.....	NMB		
20	----	-Non finis, polarisant (lumière), devant servir à la fabrication de lunettes	NMB		
9001.50.90 00	--	-Autres	NMB	2 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9001.90		-Autres			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9001.90.10	--	-Filtres à couleur et filtres polarisateurs, pour appareils photographiques, et leurs supports; Réseaux de diffraction, cales ou étalons; Lentilles Fresnel ou verres lenticulaires, devant servir à la fabrication des appareils de récepteurs de télévision en couleurs de type projection; Trames pour les arts graphiques; Verres ou écrans devant servir à la fabrication de lunettes de ski		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Filtres à couleur pour appareils photographiques; trames pour les arts graphiques.....	-		
20	----	-Réseaux de diffraction, cales ou étalons.....	-		
90	----	-Autres.....	-		
9001.90.90	--	-Autres		2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Lentilles, prismes et miroirs.....	-		
90	----	-Autres.....	-		
90.02		Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement.			
		-Objectifs :			
9002.11		--Pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction			
9002.11.10	--	-Pour les caméras de télévision couleurs ou les caméras vidéo en couleurs; Pour les agrandisseurs pour les négatifs ou les positifs d'une largeur de plus de 10 cm et d'une longueur de plus de 12,5 cm; Pour les appareils photographiques; Devant servir à la fabrication de projecteurs; Devant être utilisés pour la production commerciale d'enregistrements vidéo ou de films cinématographiques, de films animés ou de présentations à image multiples		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Pour les caméras de télévisions en couleur ou les appareils de prise de vues vidéo; pour les agrandisseurs pour les négatifs ou les positifs d'une largeur de plus de 10 cm et d'une longueur de plus de 12,5 cm; pour les appareils photographiques; devant servir à la fabrication de projecteurs	NMB		
90	----	-Autres.....	-		
9002.11.90	--	-Autres		2 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Pour les appareils de projection de cinématographes.....	NMB		
90	----	-Autres.....	-		
9002.19		--Autres			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9002.19.10 00	--	Pour les microscopes; Pour les instruments photogrammétriques; Pour les télémètres; Pour les lecteurs-reproducteurs de microfilms; D'un diamètre de 6 cm ou plus mais n'excédant pas 20,5 cm, pour les téléscopes astronomiques	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9002.19.90 00	--	-Autres	-	2 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9002.20		-Filtres			
9002.20.10	--	Filtres à couleur et filtres polarisateurs, pour appareils photographiques, et leurs supports; Filtres pour instruments photogrammétriques ou stéréoscopiques; Filtres de polarisation pour microscopes		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	<i>-Filtres à couleur pour appareils photographiques; filtres pour instruments photogrammétriques ou stéréoscopiques; filtres de polarisation pour microscopes.....</i>	-		
90	----	<i>-Autres.....</i>	-		
9002.20.90 00	--	-Autres	-	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9002.90		-Autres			
9002.90.10 00	--	Trames pour les arts graphiques; Lentilles, viseurs et oculaires utilisées avec les appareils des n ^{os} tarifaires 9002.11.10 ou 9002.19.10; Miroirs et prismes pour les télescopes d'astronomie	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9002.90.90	--	-Autres		3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	<i>-Miroirs.....</i>	-		
90	----	<i>-Autres.....</i>	-		
90.03		Montures de lunettes ou d'articles similaires, et leurs parties.			
		-Montures :			
9003.11		--En matières plastiques			
9003.11.10 00	--	Pour verres prismatiques pour la lecture; Pour lunettes de sûreté conçues pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9003.11.20 00	--	D'autres lunettes ou marchandises similaires	NMB	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9003.19.00		--En autres matières		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
10	----	-Pour verres prismatiques pour la lecture; pour lunettes de sûreté conçues pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux.....	NMB		
90	----	-Autres.....	NMB		
9003.90		-Parties			
9003.90.10	--	-Devant servir à la fabrication de lunettes de ski; D'autres lunettes ou marchandises similaires, non finies; Pour verres prismatiques pour la lecture; De lunettes de sûreté conçues pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Devant servir à la fabrication de lunettes de ski.....	-		
20	----	-D'autres lunettes et marchandises similaires, non finies.....	-		
30	----	-De verres prismatiques pour la lecture; de lunettes de sûreté conçues pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux.....	-		
9003.90.90	00	-Autres		2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
90.04		Lunettes (correctrices, protectrices ou autres) et articles similaires.			
9004.10.00	00	-Lunettes solaires	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9004.90		-Autres			
9004.90.10	00	-Verres prismatiques pour la lecture; Lunettes de sûreté conçues pour les travailleurs qui exécutent un travail dangereux	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9004.90.90	--	-Autres		5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Lunettes du type utilisé dans les sports.....	NMB		
90	----	-Autres.....	NMB		
90.05		Jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques, et leurs bâtis; autres instruments d'astronomie et leurs bâtis, à l'exclusion des appareils de radio-astronomie.			
9005.10.00	00	-Jumelles	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9005.80		-Autres instruments			
9005.80.10	--	-Télescopes		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Télescopes astronomiques munis d'un objectif-miroir d'un diamètre de 7,5 cm ou plus mais n'excédant pas 51 cm ou d'un objectif-lunette d'un diamètre de 6 cm ou plus mais n'excédant pas 20,5 cm.....	NMB		
90	----	-Autres.....	NMB		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9005.80.90 00	- -	-Autres	NMB	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9005.90		-Parties et accessoires (y compris les bâtis)			
	- -	-De jumelles ou télescopes de la position 90.05 :			
9005.90.11 00	- - -	-Incorporant les marchandises des positions 90.01 ou 90.02	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9005.90.19 00	- - -	-Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	- - -	-Autres :			
9005.90.91 00	- - -	-Incorporant les marchandises des positions 90.01 ou 90.02	-	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9005.90.99 00	- - -	-Autres	-	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
90.06		Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du n° 85.39.			
9006.10.00 00		-Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9006.30		-Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire			
9006.30.10	- -	-Appareils photographiques de comparaison pour médecine légale ou identité judiciaire; Pour faire des négatifs ou des positifs d'une largeur excédant 8 cm et d'une longueur excédant 10,5 cm; Spécialement conçus pour l'examen médical d'organes internes		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 - - - -	-Pour faire des négatifs ou des positifs d'une largeur excédant 8 cm et d'une longueur excédant 10,5 cm	NMB		
	20 - - - -	-Pour faire des négatifs ou des positifs de grandeurs autres	NMB		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9006.30.90	00	--Autres	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9006.40.00	00	-Appareils photographiques à développement et tirage instantanés	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Autres appareils photographiques :			
9006.51.00	00	-- À visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9006.52		--Autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur inférieure à 35 mm			
9006.52.10	00	-- Pour faire des négatifs ou des positifs; Caméras jetables	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9006.52.90	00	--Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9006.53		--Autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm			
9006.53.10	00	-- Pour faire des négatifs ou des positifs; Caméras jetables	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9006.53.90	00	--Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9006.59		--Autres			
9006.59.10	00	-- Pour faire des négatifs ou des positifs	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9006.59.90	00	--Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie :			
9006.61.00	00	--Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits « flashes électroniques »)	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9006.69		--Autres			
9006.69.10 00		--Pistolets pour lumière-éclair	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9006.69.20 00		--Lampes-éclair, cubes-éclair et similaires	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9006.69.90 00		--Autres	-	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Parties et accessoires :			
9006.91		--D'appareils photographiques			
9006.91.10		--Accessoires pour diapositives de projection, parasoleils, pieds photographiques, trépieds, sommets de trépieds et dégradateurs; Parties de tout ce qui précède; Obturateurs et leurs parties devant servir à la fabrication d'appareils de prise de vues; Parties, non finies, devant servir à la fabrication d'appareils de prise de vues; Autres parties des marchandises des n ^{os} tarifaires 9006.10.00, 9006.20.10, 9006.30.10, 9006.40.00, 9006.51.00, 9006.52.90, 9006.53.90 ou 9006.59.00		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10		<i>-----Accessoires pour diapositives de projection, parasoleils, pieds photographiques, trépieds, sommets de trépieds et dégradateurs; parties de tout ce qui précède.....</i>	-		
20		<i>-----Obturateurs et leurs parties devant servir à la fabrication d'appareils de prises de vues; parties, non finies, devant servir à la fabrication d'appareils de prises de vues.....</i>	-		
30		<i>-----Autres parties des marchandises des n^{os} tarifaires 9006.10.00, 9006.20.10, 9006.30.10, 9006.40.00, 9006.51.00, 9006.52.90, 9006.53.90 ou 9006.59.00.....</i>	-		
9006.91.90 00		--Autres	-	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9006.99		--Autres			
9006.99.10 00		--Parties des marchandises des appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits « flashes électroniques ») ou pistolets pour lumière-éclair	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9006.99.90 00		--Autres	-	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
90.07		Caméras et projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son.			
		-Caméras :			
9007.11		--Pour films d'une largeur inférieure à 16 mm ou pour films double-8 mm			
9007.11.10 00		--Devant être utilisées pour la production commerciale d'enregistrements vidéo ou de films cinématographiques, de films animés ou de présentations à images multiples	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9007.11.90 00		--Autres	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9007.19		--Autres			
		-- À stabilisateur gyroscopique :			
9007.19.11 00		---Devant être utilisées pour la production commerciale d'enregistrements vidéo ou de films cinématographiques, de films animés ou de présentations à images multiples	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9007.19.19 00		---Autres	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---Autres :			
9007.19.91 00		---Devant servir avec les instruments utilisés en chirurgie, en art dentaire, en art vétérinaire ou aux fins de diagnostic; Devant être utilisées pour la production commerciale d'enregistrements vidéo ou de films cinématographiques, de films animés ou de présentations à images multiples	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9007.19.99 00		---Autres	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9007.20		-Projecteurs			
9007.20.10 00		--Devant être utilisés dans des applications médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9007.20.90		---Autres		6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ---- -Pour films d'une largeur inférieure à 16 mm.....	NMB		
		90 ---- -Autres.....	NMB		
		-Parties et accessoires :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9007.91.00	00	-De caméras	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9007.92		-De projecteurs			
9007.92.10	00	--Parties devant servir à la fabrication de projecteurs	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9007.92.90		---Autres		3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Accessoires	-		
	90	----Autres	-		
90.08		Projecteurs d'images fixes; appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction.			
9008.10.00	00	-Projecteurs de diapositives	NMB	6 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9008.20		-Lecteurs de microfilms, de microfiches ou d'autres microformats, même permettant l'obtention de copies			
9008.20.10	00	--Lecteurs-reproducteurs de microfilms ou de microfiches	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9008.20.90	00	---Autres	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9008.30.00		-Autres projecteurs d'images fixes		5,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Rétro-projecteurs.....	NMB		
	90	----Autres	NMB		
9008.40.00	00	-Appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9008.90		-Parties et accessoires			
9008.90.10		---Parties		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Devant servir à la fabrication de projecteurs	-		
		----Autres :			
	91	-----Des lecteurs-reproducteurs de microfilms ou de microfiches ou des appareils d'agrandissement.....	-		
	99	-----Autres.....	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
90.10		Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; négatoscopes; écrans pour projections.			
9010.10.00	00	-Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9010.50		-Autres appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques; négatoscopes			
9010.50.10		- - -Plaques ferrotypiques; Appareils pour le traitement des pellicules ou du papier pour la finition des photographies; Sécheuses de pellicules ou d'épreuves; Pour les films de rayon X; Presses de montage; Cadres pour suspendre les négatifs; Dispositifs pour redresser les épreuves; Cuves de lavage d'épreuves; Cuves ou bacs pour le traitement des négatifs et des positifs; Devant être utilisés pour la production commerciale d'enregistrements vidéo ou de films cinématographiques, de films animés ou de présentations à images multiple		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Pour les films de rayon X			NMB
20	- - - -	-Plaques ferrotypiques; appareils pour le traitement des pellicules ou du papier pour la finition des photographies; sécheuses de pellicules ou d'épreuves; presses de montage; cadre pour suspendre les négatifs; dispositifs pour redresser les épreuves; cuves de lavage d'épreuves; cuves ou bacs pour le traitement des négatifs et des positifs			NMB
90	- - - -	-Autres			NMB

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9010.50.90	00	- - -Autres	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9010.60.00	00	-Ecrans pour projections	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9010.90.00		-Parties et accessoires		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	<i>-Des appareils pour la projection ou la réalisation des tracés de circuits sur les matières semi-conductrices sensibilisées; Des marchandises du n° tarifaire 9010.50.90, autres que ceux devant être utilisés par des imprimeurs, lithographes, relieurs, transformateurs de papier ou de feuilles métalliques, fabricants de stéréotypes, d'électrotypes et de plaques ou de cylindres d'impression, ou par des fabricants d'articles en papier, carton ou feuilles métalliques</i>	-		
		<i>-Autres :</i>			
	91	<i>-Des marchandises des n°s tarifaires 9010.10.00 ou 9010.50.10.....</i>	-		
	92	<i>-Des marchandises du n° tarifaire 9010.60.00.....</i>	-		
	99	<i>-Autres.....</i>	-		
90.11		Microscopes optiques, y compris les microscopes pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection.			
9011.10.00	00	-Microscopes stéréoscopiques	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9011.20.00	00	-Autres microscopes, pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9011.80.00	00	-Autres microscopes	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9011.90.00	00	-Parties et accessoires	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
90.12		Microscopes autres qu'optiques; diffractographes.			
9012.10.00	00	-Microscopes autres qu'optiques; diffractographes	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9012.90.00	00	-Parties et accessoires	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
90.13		Dispositifs à cristaux liquides ne constituant pas des articles repris plus spécifiquement ailleurs; lasers, autres que les diodes laser; autres appareils et instruments d'optique, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.			
9013.10.00	00	-Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent Chapitre ou de la Section XVI	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9013.20.00	00	-Lasers, autres que les diodes laser	NMB	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9013.80		-Autres dispositifs, appareils et instruments			
9013.80.10	--	-Diapositifs à cristaux liquides; Stéréoscopes		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Dispositifs à cristaux liquides.....	-		
	20	---- -Stéréoscopes.....	-		
9013.80.90	--	-Autres		5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	----	-Miroirs travaillés optiquement et montés non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre :			
	11	----- -Pour véhicules automobiles	-		
	19	----- -Autres.....	-		
	90	----- -Autres.....	-		
9013.90		-Parties et accessoires			
9013.90.10	00	-- -Des marchandises du n° tarifaire 9013.80.10	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9013.90.20	00	-- -Des marchandises du n° tarifaire 9013.80.90	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9013.90.30	--	-Des marchandises des n ^{os} tarifaires 9013.10.00 ou 9013.20.00		5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Des marchandises du n° tarifaire 9013.10.00	-		
	20	---- -Des marchandises du n° tarifaire 9013.20.00	-		
90.14		Boussoles, y compris les compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation.			
9014.10		-Boussoles, y compris les compas de navigation			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9014.10.10		-- -Pour la navigation maritime ou aérienne; Devant servir à la fabrication d'instruments ou d'outillage utilisés en géophysique, ou de leurs parties ou accessoires, de la position 90.15 ---- -Pour la navigation maritime ou aérienne, pour aéronef civil :		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	11	---- -Instruments optiques.....	NMB		
	12	---- -Gyrocompas, autres que du type électrique.....	NMB		
	13	---- -Gyrocompas, électriques.....	NMB		
	19	---- -Autres.....	NMB		
		---- -Pour la navigation maritime ou aérienne, autres que pour aéronef civil :			
	21	---- -Instruments optiques.....	NMB		
	22	---- -Gyrocompas, autres que du type électrique.....	NMB		
	23	---- -Gyrocompas, électriques.....	NMB		
	29	---- -Autres.....	NMB		
	30	---- -Devant servir à la fabrication d'instruments ou d'outillage utilisés en géophysique, ou de leurs parties ou accessoires, de la position n° 90.15	NMB		
9014.10.90		-- -Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Instruments optiques.....	NMB		
	20	---- -Gyrocompas, autres que du type électrique.....	NMB		
	30	---- -Gyrocompas, électriques.....	NMB		
	90	---- -Autres.....	NMB		
9014.20.00		-Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Instruments et appareils optiques.....	NMB		
		---- -Autres :			
	91	---- -Pilotes automatiques.....	NMB		
	92	---- -Autres instruments et appareils électriques.....	NMB		
	93	---- -Autres que du type électrique pour aéronef civil.....	NMB		
	99	---- -Autres.....	NMB		
9014.80		-Autres instruments et appareils			
9014.80.10 00		-- -Sextants	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9014.80.90		-- -Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Pilotes automatiques (navigation maritime).....	NMB		
	20	---- -Sonars et sondeurs acoustiques.....	NMB		
	90	---- -Autres.....	NMB		
9014.90.00		-Parties et accessoires		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Boussoles, y compris les compas de navigation :			
	11	---- -Des marchandises du n° tarifaire 9014.10.10	-		
	12	---- -Des marchandises du n° tarifaire 9014.10.90.....	-		
		---- -Autres :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
91	----	-Des marchandises du n° tarifaire 9014.20.00	-		
92	----	-Des marchandises du n° de classement 9014.80.90.10	-		
93	----	-Des marchandises du n° tarifaire 9014.80.10 ou du n° de classement 9014.80.90.20	-		
94	----	-Des marchandises du n° de classement 9014.80.90.90	-		
90.15		Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles; télémètres.			
9015.10.00		-Télémètres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Pour les appareils photographiques	NMB		
	90	---- -Autres	NMB		
9015.20.00		-Théodolites et tachéomètres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Théodolites magnétiques	NMB		
	90	---- -Autres	NMB		
9015.30.00	00	-Niveaux	NMB	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9015.40.00	00	-Instruments et appareils de photogrammétrie	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9015.80		-Autres instruments et appareils			
9015.80.10	--	-Instruments de géophysique, à l'exclusion des magnétomètres, gravimètres et trains de géophones; Instruments et appareils d'océanographie devant être utilisés dans la recherche ---- -Instruments de géophysique, à l'exclusion des magnétomètres, gravimètres et trains de géophones :		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	11	---- -Séismomètres et séismographes	NMB		
	19	---- -Autres	-		
	20	---- -Instruments et appareils d'océanographie devant être utilisés dans la recherché	-		
9015.80.20	00	-- -Anémomètres et autres instruments à mesurer la direction du vent; Télémètres de plafond; Indicateurs de visibilité y compris les transmissomètres	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9015.80.90	--	-Autres		3,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Instruments d'arpentage	-		
	90	---- -Autres	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9015.90		-Parties et accessoires			
9015.90.10 00	--	D'anémomètres et autres instruments à mesurer la direction du vent; De télémètres de plafond; D'indicateurs de visibilité, y compris les transmissomètres	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9015.90.90	--	Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	Des marchandises des n ^{os} de classement 9015.10.00.10 ou 9015.20.00.10 ou des n ^{os} tarifaires 9015.40.00 ou 9015.80.10.....	-		
20	----	Des marchandises des n ^{os} de classement 9015.10.00.90 ou 9015.20.00.90 ou des n ^{os} tarifaires 9015.30.00 ou 9015.80.90.....	-		
9016.00		Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids.			
9016.00.10 00	--	Balances	-	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9016.00.90 00	--	Parties	-	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
90.17		Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, par exemple); instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres, micromètres, pieds à coulisse et calibres, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.			
9017.10		-Tables et machines à dessiner, même automatiques			
9017.10.10 00	--	Machines à dessiner	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9017.10.20 00	--	Tables à dessiner	-	8,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
9017.20		-Autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul			
9017.20.10	--	Instruments de dessin		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	Dispositifs d'entrée manuels qui transmettent les données de position à des processeurs ou à des indicateurs (numériseurs).....	NMB		
20	----	Appareils producteurs de motifs pour la fabrication des masques et des réticules à partir de substrats photorésistants, autres que ceux du n ^o tarifaire 8456.99.10	NMB		
90	----	Autres.....	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9017.20.90	- - -	-Autres		2,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 - - - -	-Règles et cercles à calcul et autres instruments de calcul.....	-		
	90 - - - -	-Autres.....	-		
9017.30.00		-Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges		4 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 - - - -	-Micromètres et pieds à coulisse	NMB		
	20 - - - -	-Calibres et jauges.....	-		
9017.80		-Autres instruments			
9017.80.10 00	- - -	-Règles et mètres souples	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
9017.80.90 00	- - -	-Autres, y compris les curvimètres	-	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9017.90		-Parties et accessoires			
9017.90.10 00	- - -	-De tables à dessiner	-	5,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9017.90.20	- - -	-Des marchandises des n ^{os} tarifaires 9017.10.10 ou 9017.20.10		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 - - - -	-Des marchandises du n ^o tarifaire 9017.10.10	-		
	20 - - - -	-Des marchandises du n ^o tarifaire 9017.20.10	-		
9017.90.90	- - -	-Autres		3,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 - - - -	-Des marchandises du n ^o tarifaire 9017.20.90	-		
	20 - - - -	-Des marchandises du n ^o tarifaire 9017.30.00	-		
	30 - - - -	-Des marchandises des n ^{os} tarifaires 9017.80.10 ou 9017.80.90.....	-		
90.18		Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels.			
		-Appareils d'électrodiagnostic (y compris les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques) :			
9018.11		-Électrocardiographes			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9018.11.10	00	- - -Électrocardiographes	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - -Parties et accessoires :			
9018.11.91	00	- - - -Assemblages de circuits imprimés	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9018.11.99	00	- - - -Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9018.12.00	00	- -Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9018.13.00	00	- -Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9018.14.00	00	- -Appareils de scintigraphie	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9018.19		- -Autres			
9018.19.10		- - -Systèmes de contrôle de patients		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - -Systèmes de contrôle complet de patients, incorporant des modules de composants pour contrôler des fonctions comme la température, la tension artérielle et le pouls.....	-		
	90	- - - -Autres.....	-		
9018.19.20	00	- - -Assemblages de circuits imprimés pour modules d'acquisition de paramètres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9018.19.90		- - -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - -Autres appareils d'électrodiagnostic :			
	11	- - - - -Appareils d'exploration fonctionnelle, y compris les parties et accessoires	-		
	12	- - - - -Appareils pour mesurer le métabolisme basal et la tension artérielle..	-		
	13	- - - - -Électroencéphalographes (EEG) et électromyographes (EMG)	NMB		
	19	- - - - -Autres.....	-		
	90	- - - - -Parties et accessoires	-		
9018.20.00	00	-Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Seringues, aiguilles, cathéters, canules et instruments similaires :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9018.31.00	00	-Seringues, avec ou sans aiguilles	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9018.32.00		-Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Aiguilles tubulaires en métal.....	-		
	20	----Aiguilles à sutures.....	-		
9018.39.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Bougies, cathéters, drains et sondes, y compris les parties et accessoires.....	-		
	90	----Autres.....	-		
		-Autres instruments et appareils, pour l'art dentaire :			
9018.41.00	00	-Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9018.49.00	00	-Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9018.50.00	00	-Autres instruments et appareils d'ophtalmologie	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9018.90		-Autres instruments et appareils			
9018.90.10	00	--Défibrillateurs	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9018.90.20	00	--Assemblages de circuits imprimés pour les marchandises du n° tarifaire 9018.90.10	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9018.90.90		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Instruments et appareils optiques.....	-		
	20	----Instruments et appareils d'anesthésie.....	-		
	30	----Marteaux à réflexes et stéthoscope.....	-		
	40	----Sphygmomanomètres, tensiomètres et oscillomètres.....	-		
		----Autres instruments et appareils électromédicaux :			
	51	-----Instruments et appareils électrochirurgicaux.....	-		
	52	-----Appareils et instruments de dialyse.....	-		
	53	-----Appareils et instruments thérapeutiques ultrasons.....	-		
	54	-----Autres appareils et instruments thérapeutiques.....	-		
	59	-----Autres.....	-		
	80	----Autres instruments et appareils.....	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-----Parties et accessoires :			
91		-----Des instruments et appareils optiques.....	-		
92		-----Des instruments et appareils d'anesthésie.....	-		
93		-----Des stéthoscopes.....	-		
94		-----Des sphygmomanomètres, tensiomètres et oscillomètres.....	-		
95		-----Des instruments et appareils électrochirurgicaux.....	-		
96		-----Des appareils et instruments de dialyse.....	-		
97		-----Des autres appareils et instruments thérapeutiques.....	-		
99		-----Des autres instruments et appareils.....	-		
90.19		Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire.			
9019.10.00		-Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10		-----Appareils de mécanothérapie; appareils de massage actionnés à moteur; appareils de psychotechnie.....	-		
20		-----Appareils de massage actionnés manuellement.....	-		
9019.20.00	00	-Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9020.00.00		Autres appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible.		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10		-----Appareils respiratoires autonomes de plongée destinés à être portés par les plongeurs (sans surveillant).....	-		
90		-----Autres.....	-		
90.21		Articles et appareils d'orthopédie, y compris les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité.			
9021.10.00	00	-Articles et appareils d'orthopédie ou pour fractures	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Articles et appareils de prothèse dentaire :			
9021.21.00	00	--Dents artificielles	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9021.29.00	00	--Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Autres articles et appareils de prothèse :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9021.31.00	00	-Prothèses articulaires	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9021.39.00	00	-Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9021.40.00	00	-Appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9021.50.00	00	-Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9021.90.00	00	-Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
90.22		Appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie, les tubes à rayons X et autres dispositifs générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement. -Appareils à rayons X, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie :			
9022.12.00	00	-Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9022.13.00	00	-Autres, pour l'art dentaire	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9022.14.00	00	-Autres, pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9022.19.00	00	-Pour autres usages -Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie :	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9022.21.00	00	-À usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9022.29.00		--Pour autres usages		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----DéTECTEURS de fumée de type par ionisation.....	NMB		
	90	----Autres.....	-		
9022.30.00	00	-Tubes à rayons X	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9022.90		-Autres, y compris les parties et accessoires			
9022.90.10	00	---Génératrices de radiation	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9022.90.20	00	---Unités de faisceaux de rayons	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9022.90.90		---Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Générateurs de rayons X, générateurs de tension, pupitres de commande, écrans, tables, fauteuils et supports similaires.....	-		
		----Parties et accessoires :			
	91	----Pour tubes à rayons X.....	-		
	92	----Pour appareils utilisant des rayons X.....	-		
	93	----Pour détecteur de fumée de type par ionisation.....	-		
	99	----Autres.....	-		
9023.00.00	00	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions, par exemple), non susceptibles d'autres emplois.	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
90.24		Machines et appareils d'essais de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés mécaniques des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, par exemple).			
9024.10		-Machines et appareils d'essais des métaux			
9024.10.10	00	---Machines et appareils d'essais à commande électrique	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9024.10.90	00	---Autres	-	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9024.80		-Autres machines et appareils			
9024.80.10		---Machines et appareils électriques d'essai; Pour essais sur le béton, les papiers ou les cartons		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Pour essais sur le béton.....	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		20 - - - -Machines et appareils électriques d'essai; machines et appareils pour essais sur les papiers ou les cartons	-		
9024.80.90	00	- - -Autres	-	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9024.90.00		-Parties et accessoires		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - -Des marchandises du n° de classification 9024.80.10.10	-		
		20 - - - -Des marchandises du n° tarifaire 9024.10.10 ou du n° de classement 9024.80.10.20	-		
		30 - - - -Des marchandises du n° tarifaire 9024.10.90 ou 9024.80.90	-		
90.25		Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux.			
		-Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments :			
9025.11		- -À liquide, à lecture directe			
9025.11.10	00	- - -Thermomètres médicaux	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9025.11.90	00	- - -Autres	NMB	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9025.19.00		- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - -Thermomètres électriques; pyromètres, autres que des pyromètres à rayons infrarouges :			
		11 - - - -Thermomètres médicaux	NMB		
		12 - - - -Pyromètres	NMB		
		19 - - - -Autres	NMB		
		- - - -Autres :			
		91 - - - -Pyromètres à rayons infrarouges	NMB		
		99 - - - -Autres	NMB		
9025.80		-Autres instruments			
9025.80.10	00	- - -Baromètres, non combinés à d'autres instruments	NMB	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9025.80.90		- - -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - -Instruments, appareils et machines conçus pour mesurer la teneur en humidité des produits agricoles; autres instruments à commande électrique	NMB		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
90	- - - -	-Autres.....	NMB		
9025.90		-Parties et accessoires			
9025.90.10	- - -	-Des articles suivants, à l'exclusion des transducteurs : Thermomètres médicaux; Autres thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments, à l'exclusion de ceux à liquide à lecture directe; Marchandises du n° tarifaire 9025.80.90		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Des thermomètres médicaux.....	-		
20	- - - -	-D'autres thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments, à l'exclusion de ceux à liquide à lecture directe.....	-		
30	- - - -	-Des marchandises du n° tarifaire 9025.80.90.....	-		
9025.90.90	- - -	-Autres		3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Transducteurs, autres que des détecteurs d'humidité.....	-		
90	- - - -	-Autres.....	-		
90.26		Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur, par exemple), à l'exclusion des instruments et appareils des n^{os} 90.14, 90.15, 90.28 ou 90.32.			
9026.10.00		-Pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Débitmètres électriques.....	NMB		
	- - - -	-Autres :			
91	- - - -	-Instruments et appareils à commande électrique.....	NMB		
99	- - - -	-Autres.....	NMB		
9026.20.00		-Pour la mesure ou le contrôle de la pression		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Instruments et appareils à commande électrique.....	NMB		
90	- - - -	-Autres.....	NMB		
9026.80.00		-Autres instruments et appareils		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Compteurs de chaleur à commande électrique.....	NMB		
90	- - - -	-Autres.....	NMB		
9026.90.00		-Parties et accessoires		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Transducteurs.....	-		
	- - - -	-Autres :			
91	- - - -	-Des marchandises des n ^{os} de classement 9026.10.00.91, 9026.20.00.10 ou 9026.80.00.10.....	-		
92	- - - -	-Des marchandises du n° de classement 9026.10.00.10.....	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
93	----	-Des marchandises des n ^{os} de classement 9026.10.00.99, 9026.20.00.90 ou 9026.80.00.90	-		
90.27		Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées, par exemple); instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques (y compris les indicateurs de temps de pose); microtomes.			
9027.10.00		-Analyseurs de gaz ou de fumée		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 ----	-Analyseurs à commande électrique	-		
	90 ----	-Autres	-		
9027.20		-Chromatographes et appareils d'électrophorèse			
9027.20.10	--	-Instruments à commande électrique		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 ----	-Appareils de chromatographie en phase gazeuse	NMB		
	20 ----	-Appareils de chromatographie en phase liquide	NMB		
	30 ----	-Instruments d'électrophorèse	NMB		
	90 ----	-Autres	NMB		
9027.20.90 00	--	-Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9027.30		-Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)			
9027.30.10 00	--	-Spectrophotomètres interférométriques (transformée de Fourier)	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	--	-Autres :			
9027.30.91	---	-Instruments et appareils à commande électrique		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 ----	-Spectrophotomètres	NMB		
	90 ----	-Autres	NMB		
9027.30.99	---	-Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 ----	-Spectroscopes.....	NMB		
	90 ----	-Autres	NMB		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9027.50.00		-Autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- <i>-Densitomètres; instruments et appareils à commande électrique :</i>			
11		---- <i>-Instruments et appareils électrochimiques</i>	NMB		
12		---- <i>-Instruments et appareils pour analyse thermique</i>	NMB		
13		---- <i>-Autres instruments et appareils pour analyse chimique</i>	NMB		
14		---- <i>-Photomètres</i>	NMB		
19		---- <i>-Autres</i>	NMB		
		---- <i>-Autres :</i>			
91		---- <i>-Instruments et appareils pour analyse thermique</i>	NMB		
92		---- <i>-Autres instruments et appareils pour analyse chimique</i>	NMB		
99		---- <i>-Autres</i>	NMB		
9027.80		-Autres instruments et appareils			
		-- <i>-Salinomètres, instruments de titrage, rH et pH mètres; Instruments de mesure, d'analyse et de contrôle des vibrations, bruits et des pointes d'énergie :</i>			
9027.80.11	00	-- <i>-Pour analyses physiques ou chimiques de la boue de forage, des fluides d'acidification des fluides de fracturation ou de ciment des puits, à l'exclusion des compteurs de pH</i>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9027.80.19		-- <i>-Autres</i>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- <i>-Instruments et appareils pour analyse chimique :</i>			
11		---- <i>-Instruments et appareils électrochimiques</i>	NMB		
19		---- <i>-Autres</i>	NMB		
20		---- <i>-Instruments et appareils pour analyse physique</i>	NMB		
90		---- <i>-Autres</i>	NMB		
9027.80.20	00	-- <i>-Instruments de remnographie</i>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9027.80.90		-- <i>-Autres</i>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- <i>-Instruments et appareils électriques :</i>			
11		---- <i>-Spectroscopes de masse</i>	NMB		
12		---- <i>-Instruments et appareils pour analyse chimique</i>	NMB		
13		---- <i>-Instruments et appareils pour analyse physique</i>	NMB		
19		---- <i>-Autres</i>	NMB		
		---- <i>-Autres :</i>			
91		---- <i>-Instruments et appareils pour analyse chimique</i>	NMB		
92		---- <i>-Instruments et appareils pour analyse physique</i>	NMB		
99		---- <i>-Autres</i>	NMB		
9027.90		-Microtomes; parties et accessoires			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9027.90.10		--Microtomes, y compris leurs parties et accessoires; Parties et accessoires, à l'exclusion des assemblages de circuits imprimés pour les marchandises de la sous-position 9027.80 et des transducteurs, pour ce qui suit : Chromatographes électriques et appareils d'électrophorèse; Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant des rayonnements optiques (UV, visible, IR) électriques, à l'exclusion des spectrophotomètres interférométriques (transformée de Fourier); Posemètres; Analyseurs de gaz ou de fumées; Instruments de remnographie; Des marchandises de la sous-position 9027.50; Des marchandises du n° tarifaire 9027.80.90		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		----Microtomes, y compris leurs parties et accessoires :			
	11	----Aux fins médicales	NMB		
	19	----Autres.....	NMB		
		----Autres parties et accessoires :			
	21	----Des marchandises du n° tarifaire 9027.30.91	-		
	22	----Des marchandises du n° tarifaire 9027.40.00	-		
	23	----Des marchandises des n ^{os} tarifaires 9027.20.10 ou 9027.80.20.....	-		
	24	----Des marchandises des n ^{os} de classement 9027.10.00.10, 9027.50.00.11, 9027.50.00.12, 9027.50.00.13, 9027.50.00.14, 9027.50.00.19, 9027.80.90.11, 9027.80.90.12, 9027.80.90.13 ou 9027.80.90.19.....	-		
	25	----Des marchandises des n ^{os} de classement 9027.10.00.90, 9027.50.00.91, 9027.50.00.92, 9027.50.00.99, 9027.80.90.91, 9027.80.90.92 ou 9027.80.90.99.....	-		
9027.90.20		--Assemblages de circuits imprimés pour les marchandises de la sous-position 9027.80		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Des marchandises des n ^{os} tarifaires 9027.80.11 ou 9027.80.19.....	-		
	20	----Des marchandises du n° tarifaire 9027.80.20 ou des n ^{os} de classement 9027.80.90.11, 9027.80.90.12, 9027.80.90.13 ou 9027.80.90.19	-		
	30	----Des marchandises des n ^{os} de classement 9027.80.90.91, 9027.80.90.92 ou 9027.80.90.99.....	-		
9027.90.90		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Des marchandises des n ^{os} tarifaires 9027.30.10, 9027.80.11 ou 9027.80.19.....	-		
	20	----Des marchandises des n ^{os} tarifaires 9027.20.90 ou 9027.30.99.....	-		
	90	----Autres.....	-		
90.28		Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage.			
9028.10.00	00	-Compteurs de gaz	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9028.20		-Compteurs de liquides			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9028.20.10	00	- - - Pour installation sur des pompes de distribution du carburant, du type utilisé dans les stations-service ou les garages	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9028.20.90	- -	-Autres		4 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Compteurs à commande électrique pour enregistrer ou mesurer l'alimentation en eau.....	NMB		
90	- - - -	-Autres.....	NMB		
9028.30.00	00	-Compteurs d'électricité	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9028.90		-Parties et accessoires			
9028.90.10	- - -	-De compteurs de gaz; Compteurs de liquides, à l'exclusion de ceux pour installation sur des pompes de distribution du carburant, du type utilisé dans les stations-service ou dans les garages; Transducteurs		4 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Transducteurs.....	-		
20	- - - -	-De compteurs de gaz.....	-		
30	- - - -	-De compteurs de liquides, à l'exclusion de ceux pour installation sur des pompes de distribution du carburant, du type utilisé dans les stations-service ou dans les garages.....	-		
9028.90.90	- - -	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Des marchandises du n° tarifaire 9028.20.10.....	-		
20	- - - -	-Des marchandises du n° tarifaire 9028.30.00.....	-		
90.29		Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, par exemple); indicateurs de vitesse et tachymètres, autres que ceux des n^{os} 90.14 ou 90.15; stroboscopes.			
9029.10.00		-Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Compteurs de tours ou de production.....	-		
20	- - - -	-Compteurs de temps.....	-		
90	- - - -	-Autres.....	-		
9029.20		-Indicateurs de vitesse et tachymètres; stroboscopes			
9029.20.10	00	- Instruments à commande électrique, à l'exclusion des indicateurs de vitesses et tachymètres pour véhicules automobiles	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9029.20.90	- -	-Autres		3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	- - - - Indicateurs de vitesses et tachymètres pour véhicules automobiles.....	NMB		
	90	- - - - Autres	NMB		
9029.90		-Parties et accessoires			
9029.90.10	- -	-Des compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires; Des indicateurs de vitesses et des tachymètres, à l'exclusion de ceux pour véhicules automobiles; Des stroboscopes; Transducteurs		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - - Transducteurs.....	-		
	20	- - - - Des indicateurs de vitesses et tachymètres, à l'exclusion de ceux pour véhicules automobiles	-		
		- - - - Des compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires :			
	31	- - - - Des compteurs de tours ou de production	-		
	32	- - - - Des taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires.....	-		
	40	- - - - Des stroboscopes.....	-		
9029.90.20	00	- - Des indicateurs de vitesses et tachymètres pour véhicules automobiles	-	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
90.30		Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques; instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres radiations ionisantes.			
9030.10		-Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes			
9030.10.10	00	- - Instruments et appareils à commande électrique, à l'exclusion des compteurs à tubes de Geiger alpha-bêta, compteurs Geiger-Müller et instruments et appareils de détection de radiations nucléaires	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9030.10.90	- -	-Autres		3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - - Compteurs à tubes de Geiger alpha-bêta, compteurs Geiger-Müller et instruments et appareils de mesure ou de détection de radiations nucléaires	NMB		
	90	- - - - Autres	NMB		
I	9030.20.00	00 -Oscilloscopes et oscillographes	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
I		-Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance :			
I	9030.31	- -Multimètres, sans dispositif enregistreur			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9030.31.10	00	--De types portatifs ou indicateur de tableaux	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9030.31.90	00	--Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9030.32.00	00	--Multimètres, avec dispositif enregistreur	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9030.33		--Autres, sans dispositif enregistreur			
9030.33.10		-- Instruments indicateurs électriques de tableaux, à l'exclusion de ceux des véhicules automobiles, aéronefs ou bateaux; Ponts de capacités à haute tension; Instruments, sauf les ponts, pour mesurer les impédances; Instruments pour mesurer la résistivité; Indicateurs de zéro; Vérificateurs portatifs de relais pour vérifier les relais protecteurs, les coupe-circuits et les démarreurs dans les réseaux de distribution d'électricité à haute tension; Contrôleurs de tachymètres, portatifs, conçus pour essais des tachymètres des véhicules automobiles; Ponts de résistance; Voltmètres, types tableaux; Wattmètres		5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Pour le mesurage ou le contrôle de la tension, du courant ou de la résistance.....</i>	-		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	-		
9030.33.90		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Pour le mesurage ou le contrôle de la tension, du courant ou de la résistance.....</i>	-		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	-		
9030.39.00		--Autres, avec dispositif enregistreur		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Contrôleurs de durée d'interruption pour contrôler ou mesurer la stabilité et les perturbations de puissance.....</i>	NMB		
		---- <i>-Autres instruments et appareils à commande électrique :</i>			
	21	---- <i>-Enregistreurs de graphique à bande.....</i>	NMB		
	29	---- <i>-Autres.....</i>	-		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9030.89.10	00	-- Instruments conçus pour servir avec des machines automatiques de traitement de l'information	-	2 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9030.89.90		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	<i>-Instruments indicateurs électriques pour tableaux à l'exclusion des types employés sur les véhicules automobiles, les aéronefs ou les bateaux.....</i>	-		
	----	<i>-Autres :</i>			
91	----	<i>-Instruments et appareils à commande électrique.....</i>	-		
99	----	<i>-Autres.....</i>	-		
9030.90		-Parties et accessoires			
9030.90.10		--Assemblages de circuits imprimés : Des oscilloscopes et des oscillographes à rayons cathodiques; D'instruments et appareils à commande électrique pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes; Des instruments et appareils électriques de la sous-position 9030.89, à l'exclusion des instruments conçus pour servir avec des machines automatiques de traitement de l'information; Des instruments et appareils à commande électrique des sous-positions 9030.82 ou 9030.83, à l'exclusion des enregistreurs de tableaux conçus pour servir avec des machines automatiques de traitement de l'information; Des marchandises des sous-positions 9030.39 ou 9030.40; Des multimètres pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, sans dispositif enregistreur ---- <i>-Des marchandises du no tarifaire 9030.10.10 ou du no de classement 9030.10.90.10 :</i>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
11	----	<i>-Des marchandises du n° tarifaire 9030.10.10.....</i>	-		
12	----	<i>-Des marchandises du n° de classement 9030.10.90.10.....</i>	-		
20	----	<i>-Des marchandises du n° tarifaire 9030.20.00.....</i>	-		
30	----	<i>-Des marchandises du n° tarifaire 9030.31.90.....</i>	-		
40	----	<i>-Des marchandises du n° tarifaire 9030.39.10.....</i>	-		
50	----	<i>-Des marchandises du n° tarifaire 9030.39.90.....</i>	-		
60	----	<i>-Des marchandises du n° tarifaire 9030.40.90.....</i>	-		
70	----	<i>-Des marchandises des n°s de classement 9030.83.90.10 ou 9030.89.90.10.....</i>	-		
80	----	<i>-Des marchandises du n° de classement 9030.89.90.91.....</i>	-		
90	----	<i>-Autres.....</i>	-		
9030.90.90		--Autres ---- <i>-Assemblages de circuits imprimés :</i>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
11	----	<i>-Des marchandises du n° de classement 9030.10.90.90.....</i>	-		
12	----	<i>-Des marchandises des n°s tarifaires 9030.83.10 ou 9030.89.10.....</i>	-		
19	----	<i>-Autres.....</i>	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-----Des marchandises des n ^{os} tarifaires 9030.31.10, 9030.39.10 ou 9030.40.10 ou des n ^{os} de classement 9030.10.90.10 ou 9030.89.90.10 :			
21		-----Des marchandises du n ^o de classement 9030.10.90.10	-		
22		-----Des marchandises du n ^o tarifaire 9030.31.10	-		
23		-----Des marchandises du n ^o tarifaire 9030.39.10	-		
24		-----Des marchandises du n ^o tarifaire 9030.40.10	-		
25		-----Des marchandises du n ^o de classement 9030.89.90.10	-		
30		-----Des marchandises des n ^{os} tarifaires 9030.83.10 ou 9030.89.10.....	-		
		-----Des marchandises des n ^{os} tarifaires 9030.10.10, 9030.20.00, 9030.31.90, 9030.39.90 ou 9030.40.90 ou des n ^{os} de classement 9030.10.90.90, 9030.82.00.11, 9030.83.90.21, 9030.83.90.29 ou 9030.89.90.91 :			
41		-----Des marchandises du n ^o tarifaire 9030.10.10	-		
42		-----Des marchandises du n ^o tarifaire 9030.20.00	-		
43		-----Des marchandises du n ^o tarifaire 9030.31.90	-		
44		-----Des marchandises du n ^o tarifaire 9030.39.90	-		
45		-----Des marchandises du n ^o tarifaire 9030.40.90	-		
46		-----Des marchandises du n ^o de classement 9030.10.90.90	-		
47		-----Des marchandises des n ^{os} de classement 9030.82.00.11, 9030.83.90.21 ou 9030.83.90.29.....	-		
48		-----Des marchandises du n ^o de classement 9030.89.90.91	-		
		-----Autres :			
91		-----Transducteurs.....	-		
99		-----Autres.....	-		
9031		Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non dénomés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; projecteurs de profils.			
9031.10.00		-Machines à équilibrer les pièces mécaniques		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 -----Équilibreuse dynamiques pouvant équilibrer des rotors d'un poids maximal de 22.700 kg	-		
		-----Autres :			
		91 -----Électriques	-		
		99 -----Autres.....	-		
9031.20		-Bancs d'essai			
9031.20.10 00		-----Électriques	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9031.20.90 00		-----Autres	-	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
-Autres instruments et appareils optiques :					
9031.41.00		--Pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Pour l'inspection des rondelles à semi-conducteur	NMB		
20	----	-Pour l'inspection des dispositifs à semi-conducteur à l'exception des rondelles.....	NMB		
30	----	-Pour l'inspection des photomasques utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	NMB		
40	----	-Pour l'inspection des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur.....	NMB		
9031.49		--Autres			
9031.49.10	00	--Machines de mesure des coordonnées	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9031.49.90	00	---Autres	NMB	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9031.80		-Autres instruments, appareils et machines			
9031.80.10		--Jauges ne comportant pas un dispositif mesureur ajustable; Cellules dynamométriques, ayant une puissance n'excédant pas une tonne métrique, devant servir à la fabrication de balances; Appareils d'essais à pression pour déterminer la maturité des fruits; Autres instruments, appareils et machines électriques		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		----Jauges ne comportant pas un dispositif mesureur ajustable :			
11	----	-Pour l'essai des caractéristiques électriques des moteurs à combustion interne	-		
18	----	-Pour l'essai des autres caractéristiques des moteurs à combustion interne	-		
19	----	-Autres.....	-		
20	----	-Cellules dynamométriques, ayant une puissance n'excédant pas une tonne devant servir à la fabrication de balances	-		
		----Appareils d'essais à pression pour déterminer la maturité des fruits; autres instruments, appareils et machines électriques :			
31	----	-Pour l'essai des caractéristiques électriques des moteurs à combustion interne	-		
38	----	-Pour l'essai des autres caractéristiques des moteurs à combustion interne	-		
39	----	-Autres.....	-		
9031.80.90		---Autres		3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Pour l'essai des caractéristiques électriques des moteurs à combustion interne	-		
80	----	-Pour l'essai des autres caractéristiques des moteurs à combustion interne	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
90	----	-Autres.....	-		
9031.90		-Parties et accessoires			
9031.90.10	00	--Bases et cadres pour machines de mesure des coordonnées	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9031.90.90	--	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Des marchandises du n° tarifaire 9031.80.90.....	-		
20	----	-Des marchandises du n° tarifaire 9031.20.10 ou des n°s de classement 9031.10.00.91, 9031.80.10.31, 9031.80.10.38 ou 9031.80.10.39.....	-		
30	----	-Des marchandises des n°s de classement 9031.80.10.11, 9031.80.10.18 ou 9031.80.10.19.....	-		
40	----	-Des marchandises des n°s tarifaires 9031.20.90, 9031.30.00, 9031.41.00 ou 9031.49.90 ou des n°s de classement 9031.10.00.99, 9031.80.10.20, 9031.80.90.10, 9031.80.90.80 ou 9031.80.90.90.....	-		
50	----	-Des marchandises du n° de classement 9031.10.00.10.....	-		
60	----	-Autres, des marchandises du n° tarifaire 9031.49.10.....	-		
9032		Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques.			
9032.10		-Thermostats			
9032.10.10	00	--Devant servir avec des machines ou des appareils	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9032.10.90	00	--Autres	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9032.20.00	00	-Manostats (pressostats)	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Autres instruments et appareils :			
9032.81.00		--Hydrauliques ou pneumatiques		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		----Devant servir à la fabrication de machines ou d'appareils :			
11	----	-Instruments et appareils de régulation industrielle.....	NMB		
19	----	-Autres.....	NMB		
		----Autres :			
91	----	-Instruments et appareils de régulation industrielle.....	NMB		
99	----	-Autres.....	NMB		
9032.89		--Autres			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9032.89.10		-- --Devant servir avec des machines ou des appareils, à l'exclusion de ceux qui servent au contrôle de la composition des solutions utilisées à des fins de stérilisation et de nettoyage par les fabricants de nourriture ou de breuvage ou par les hôpitaux		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10		---- <i>-Systèmes complets de processus industriel à l'exclusion des détecteurs, qui convertissent les signaux analogiques en signaux numériques ou vice-versa</i>	NMB		
		---- <i>-Autres appareils de processus industriel, à l'exclusion des détecteurs, qui convertissent les signaux analogiques en signaux numériques ou vice-versa :</i>			
21		---- <i>-Instruments de contrôle de la température</i>	NMB		
22		---- <i>-Instruments de contrôle de la pression et du tirage</i>	NMB		
23		---- <i>-Instruments de contrôle du débit et du niveau de liquide</i>	NMB		
24		---- <i>-Instruments de contrôle de l'humidité</i>	NMB		
29		---- <i>-Autres</i>	-		
30		---- <i>-Commandes de température pour solutions photographiques</i>	-		
		---- <i>-Autres :</i>			
91		---- <i>-Régulateurs automatiques de tension et de tension-courant</i>	-		
92		---- <i>-Instruments de contrôle pour les systèmes de climatisation, de réfrigération et de chauffage</i>	-		
99		---- <i>-Autres</i>	-		
9032.89.90		-- --Autres		4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10		---- <i>-Instruments et appareils servant au contrôle de la composition des solutions utilisées à des fins de stérilisation et de nettoyage par les fabricants de nourriture ou de breuvages ou par les hôpitaux</i>	-		
90		---- <i>-Autres</i>	-		
9032.90.00		-Parties et accessoires		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10		---- <i>-Des marchandises du n° de classement 9032.89.90.10</i>	-		
20		---- <i>-Des marchandises des n°s de classement 9032.89.10.10, 9032.89.10.21, 9032.89.10.22, 9032.89.10.23, 9032.89.10.24, 9032.89.10.29 ou 9032.89.10.30</i>	-		
30		---- <i>-Des marchandises des n°s tarifaires 9032.10.10, 9032.10.90 ou 9032.20.00 ou des n°s de classement 9032.81.00.91, 9032.81.00.99 ou 9032.89.90.90</i>	-		
40		---- <i>-Des marchandises des n°s de classement 9032.81.00.11, 9032.81.00.19, 9032.89.10.91, 9032.89.10.92 ou 9032.89.10.99</i>	-		
9033.00		Parties et accessoires non dénommées ni compris ailleurs dans le présent Chapitre, pour machines, appareils, instruments ou articles du Chapitre 90.			
9033.00.10	00	-- --Devant servir à la fabrication de spectromètres de masse ou leurs parties	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9033.00.90	00	-- --Autres	-	4 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.